

Trame pour un Dispositif de Surveillance et d'Intervention

Source réglementaire : arrêté du 9 février 1998 relatif aux garanties de techniques et de sécurité dans les établissements d'APS qui dispensent un enseignement de la voile, cf. article 5, 6 et 7.

Le DSI regroupe les mesures d'organisation des secours et de prévention des accidents liés aux activités nautiques. Il prend place dans l'organisation générale de l'école de voile. Il est établi par l'organe directeur du club.

- Il définit une surveillance adaptée aux caractéristiques du plan d'eau et aux activités
- Il précise les procédures d'alerte et de recours aux services de secours
- Il précise les mesures d'urgence en cas d'accident

L'application du DSI est de la responsabilité du Responsable Technique Qualifié désigné de la structure.

Il se compose à minima de deux parties :

A/ Partie descriptive

1. de l'environnement :
 - mise en avant de la zone de navigation de base et de ses principes de modularité (définies par support, en fonction de la force de vent ...).
 - mise en évidence et analyse des principaux risques du site (zone dangereuse sur le plan d'eau, pente de la cale de mise à l'eau ...).
2. du matériel :
 - nombre et type de bateaux d'encadrement
 - les moyens de communication
 - la flotte
3. le fonctionnement général et les activités

B/ Les consignes de sécurité et les conduites à tenir :

1. exemples « à terre » (modalités de vérification régulière du matériel, modalités d'organisation de la surveillance, hiérarchisation des actions en cas d'accident, évacuation...).
2. exemples « sur l'eau » (port du gilet, responsabilité et rôle de chacun, organisation pour le retour à terre, hiérarchisation des actions en cas d'accident ...).

C/ L'affichage en rapport avec le DSI :

- les numéros de téléphone des personnes ou organismes à contacter en cas d'urgence ainsi que les modalités d'accès à la ligne téléphonique (faire le « 0 »...)
- les conseils de secours
- un plan des zones de navigation (pouvant être en lien ou remplacé par la « partie descriptive de l'environnement »).